

U-17-10

PROTECTION DES RIVES DU N.-B. (Village de Charlo)

Zone 7

ATTENDU QUE le Gouvernement du Nouveau-Brunswick et les experts en environnement s'entendent tous pour dire que les changements climatiques sont inévitables, et

ATTENDU QUE le niveau des océans vont augmenter et que les tempêtes vont être plus fréquentes, et

ATTENDU QUE le Nouveau-Brunswick a beaucoup de villes et villages sur le bord des rives de l'Océan Atlantique

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE l'Union des Municipalités du Nouveau-Brunswick entreprenne des démarches pour que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick – Ministère des transports investisse des argents dans la protection des rives et la maintenance de ces travaux de protection.